



RCS : MEAUX

Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 01329

Numéro SIREN : 440 279 800

Nom ou dénomination : 4 MED FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2014 sous le numéro de dépôt 7571

01 31329

7571

Réd:

FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIETE ADVANCED MEDICAL PRODUCTS

PAR LA SOCIETE 4 MED FRANCE

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Martin MICOL** agissant en qualité de **Gérant de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA Des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 483 222 030,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Associé unique en date du 12 novembre 2014,

ci après la « **société absorbée** »

D'UNE PART

ET

- **Monsieur Christian ROCTON**, agissant en qualité de **Gérant de la société 4 MED FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA Des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 440 279 800,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 12 novembre 2014,

ci après la « **société absorbante** »

D'AUTRE PART

002 12

**PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET DU PRESENT ACTE, IL
A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1. 4 MED FRANCE – société absorbante

La société 4 MED FRANCE est une société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

« en France et à l'étranger, commercialisation, importation, exportation de matériels et mobiliers médicaux, chirurgicaux et de laboratoire. »

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 26 décembre 2001.

Le capital social de la société 4 MED FRANCE s'élève actuellement à 8 000 euros. Il est réparti en 100 parts de 80 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Le capital social est intégralement détenu par la société ADV MED HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 348 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 482 065 745.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

La société 4 MED FRANCE n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

Une copie de l'extrait KBIS et de l'état relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements au 3 novembre 2014 de la société absorbante figurent respectivement en Annexes 1 et 2.

2. ADVANCED MEDICAL PRODUCTS – société absorbée

La société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS est une société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

« la commercialisation de matériels et dispositifs de radio protection. »

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 11 juillet 2005.

Le capital social de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS s'élève actuellement à 1 000 euros. Il est réparti en 100 parts de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Le capital social est intégralement détenu par la société ADV MED HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 348 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 MEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MEAUX sous le numéro 482 065 745.

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

La société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS n'a pas émis de parts bénéficiaires ou privilégiées.

Une copie de l'extrait KBIS et de l'état relatif aux inscriptions des privilèges et nantissements au 3 novembre 2014 de la société absorbée figurent respectivement en Annexes 3 et 4.

3. Participations communes

La société 4 MED FRANCE ne détient aucune participation dans le capital de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS et réciproquement.

4. Dirigeants communs

Les sociétés ADVANCED MEDICAL PRODUCTS et 4 MED FRANCE n'ont aucun dirigeant commun.

II - Motifs et buts de la fusion

Les sociétés absorbante et absorbée sont détenues intégralement par un associé commun. Elles ont par ailleurs des objets sociaux proches.

La présente fusion s'analyse comme une opération de restructuration interne destinée à permettre la simplification des structures actuelles.

En outre, la fusion devrait permettre une réduction des frais de gestion ainsi qu'une meilleure utilisation de l'actif immobilisé.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 décembre 2013 et régulièrement approuvés.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 décembre 2013, de chacune des sociétés soussignées, figurent en Annexes 5 et 6 à la présente convention.

Des situations intermédiaires de moins de trois mois ont été établies au 31 août 2014 pour les besoins de l'opération et son annexées à la présente convention (Annexes 7 et 8).

Il est par ailleurs précisé que l'assemblée générale des associés de la société 4 MED FRANCE, société absorbante, tenue le 12 novembre 2014, a procédé à la reconstitution des capitaux propres de cette société et tels que ressortant du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (Annexe 9).

4 MED FRANCE
Présentation de l'opération de coup d'accordéon constatée
le 12 novembre 2014 par l'Assemblée Générale des Associés

	Bilan passif à l'issue de la dernière AGOA sur les comptes 31/12/2013 (post affectation du résultat)	1ère réduction du capital à 0 € par annulation de 100 parts de 80 €	Augmentation du capital de 1 400 000 € par émission de 17 500 parts de 80 €	2ème réduction du capital de 500 000 € par annulation de 6 250 parts de 80 €	Imputation du reliquat des pertes sur les réserves
Capital social	8 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €
Réserve légale	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Autres réserves	129 262,00 €	129 262,00 €	129 262,00 €	129 262,00 €	33 630,00 €
RAN	-603 632,00 €	-595 632,00 €	-595 632,00 €	-95 632,00 €	0,00 €
résultat					
capitaux propres	-465 570,00 €	-465 570,00 €	934 430,00 €	934 430,00 €	934 430,00 €

En effet, les associés ont décidé de procéder à des opérations sur le capital social, dont la réalisation a été constatée le 12 novembre 2014 :

- la souscription de 17 500 parts nouvelles par apports en numéraires et/ou compensation de créance composant l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14 octobre 2014 ;
- la réalisation définitive de l'augmentation de capital et, en conséquence, de la réduction préalable du capital à 0 euro, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2014 par annulation de 100 parts sociales de 80 euros,
- la réalisation définitive de la seconde réduction du capital de 500 000 euros par annulation de 6 250 parts sociales de 80 euros chacune et échange de 17 500 parts sociales anciennes contre 11 250 parts nouvelles ;
- l'imputation du reliquat des pertes sur le compte de « réserves » ;
- la reconstitution des capitaux propres ;

A l'issue de ces opérations, le capital social de la société 4 MED FRANCE s'élève à 900 000 euros, divisé en 11 250 parts sociales de 80 euros, et les capitaux propres de la société absorbante ressortent pour un montant de 934 430 euros. Les 11 250 parts sociales sont intégralement détenues par ADV MED HOLDING.

S'agissant d'une opération de restructuration interne, les apports sont évalués à leur valeur nette comptable.

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

Il est rappelé qu'au regard du règlement n° 2004-01 du Comité de la réglementation comptable, le projet implique des sociétés sous contrôle commun, la société absorbante et la société absorbée étant toutes deux détenus par le même associé unique.

Les actifs et passifs composant le patrimoine de la société absorbée seront transmis à la société absorbante et comptabilisés par elle, selon leurs valeurs nettes comptables.

Toutefois, il convient de noter qu'il ressort de la situation intermédiaire de la société absorbée arrêtée au 31 août 2014 une perte de (12 808) euros. Compte tenu de l'effet rétroactif de la fusion au 1^{er} janvier 2014, et afin de tenir compte de la perte intercalaire, il convient de comptabiliser une provision pour perte de rétroactivité au passif pris en charge, réduisant d'autant le montant des apports.

L'apport des passifs de la société absorbée doit donc être majoré du montant de la perte constatée entre la date d'effet rétroactif (1^{er} janvier 2014) et la date de réalisation de l'opération (31 décembre 2014). Cette provision sera comptabilisée à l'issue de l'opération dans un sous compte de la prime de fusion, puisque correspondant à un mali technique de fusion.

Il est rappelé que la comptabilisation de ce mali technique de fusion devra l'être par la société absorbante lors de la prochaine assemblée générale annuelle d'approbation des comptes. Ainsi, et lors de l'affectation du résultat de la société absorbante, la perte réelle de rétroactivité devra être imputée sur le « sous-compte de la prime de fusion ».

V - Effet de la fusion

1. Dissolution et transmission du patrimoine de la société absorbée

La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de son patrimoine à la société absorbante, dans l'état où celui-ci se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion.

A ce titre, l'opération emportera transmission au profit de la société absorbante de tous les droits, biens et obligations de la société absorbée.

Si la transmission de certains biens se heurte à un défaut d'agrément de la société absorbante ou à l'exercice d'un droit de préemption, elle portera sur les créances substituées ou sur le prix de rachat des biens préemptés.

2. Sort des dettes, droits et obligations de la société absorbée

La société absorbante sera débitrice de tous les créanciers de la société absorbée en ses lieu et place et sera subrogée dans tous ses droits et obligations.

Elle prendra en charge les engagements donnés par la société absorbée et elle bénéficiera des engagements reçus par elle, tels qu'ils figurent hors bilan dans ses comptes et ce, le cas échéant, dans les limites fixées par le droit positif.

3. Date d'effet de la fusion du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la société absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la société absorbante à partir du 1er janvier 2014.

En conséquence, la société absorbante reprendra dans ses livres l'ensemble des opérations réalisées par la société absorbée depuis cette date.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société 4 MED FRANCE, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2013. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS sera dévolu à la société 4 MED FRANCE, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS

A) Actif apporté

Autres immobilisations financières	1 500 euros
Stocks et encours / marchandises	5 386 euros
Clients et comptes rattachés	39 067 euros
Autres créances	42 635 euros
Disponibilités	68 993 euros
	=====
Soit un montant de l'actif apporté de	157 580 euros

B) Passif pris en charge

Emprunt et dettes financières diverses	1 000 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 545 euros
Autres dettes	0 euro
Produits constatés d'avance	2 209 euros
Provisions pour perte de rétroactivité	12 808 euros
	=====
Soit un montant de passif apporté de	25 562 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS à la société 4 MED FRANCE s'élève donc à :

- Total de l'actif	157 580 euros
- Total du passif	25 562 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	132 019 euros

III - Détermination du rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues susvisées, l'évaluation de la valeur de la part de chaque société est la suivante :

4 MED FRANCE : valorisation 934 430 € pour 11 250 parts soit 83,06 € par part sociale (*post assemblée générale extraordinaire du 12 novembre 2014 ayant recapitalisé la société absorbante sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*)

ADVANCED MEDICAL PRODUCTS : valorisation 132 019 € pour 100 parts sociales soit 1 320,19€ par part.

La comparaison des valeurs ainsi déterminées de ces deux sociétés et de leurs titres fait ressortir que la valeur par part sociale de 4 MED FRANCE représente 15,89 fois la valeur par part d'ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, soit une parité d'échange de 15,89 parts 4 MED FRANCE pour 1 part ADVANCED MEDICAL PRODUCTS.



Pour rémunérer l'apport fusion, 4 MED FRANCE devra créer 1 589 parts sociales (15,89 x 100 parts) d'un montant nominal de 80 € chacune.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

En rémunération des apports faits à 4 MED FRANCE, il sera attribué à l'associé unique de ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, 1 589 parts d'une valeur nominale de 80 € chacune créées par 4 MED FRANCE à titre d'augmentation de son capital pour un montant nominal de 127 120 €.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les 1 589 parts nouvelles à créer par 4 MED FRANCE seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette société et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2014 quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion.

Ces parts sociales nouvelles seront immédiatement négociables dans les délais légaux

V - Prime de fusion

La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 132 019 €) et la valeur nominale des parts sociales qui seront créées par 4 MED FRANCE, société absorbante, au titre de l'augmentation du capital susvisée (soit 127 120 €), est égale à 4 899 € et constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de 4 MED FRANCE et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société.

La différence entre la valeur retenue au titre du présent projet de fusion du passif de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS (25 562 €) et la valeur comptable de ce même passif dans les livres de la société absorbante (12 846 €), différence égale à (12 808) € correspond à un mali technique de fusion. Il convient de préciser que ce mali technique de fusion sera inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante, dans un sous compte de prime de fusion.

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante :

- d'autoriser le Gérant à procéder à l'imputation sur la prime de fusion de tout ou partie des frais, droits et impôts résultant de la fusion;
- d'autoriser la réalisation sur ladite prime, de tous prélèvements en vue de satisfaire aux prescriptions de la réglementation fiscale, notamment pour la dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme provenant de la société absorbée;
- en tant que de besoin, d'autoriser l'assemblée générale ordinaire à donner à la prime de fusion ou au solde de celle-ci toutes autres affectations que l'incorporation au capital.

VI - Propriété - Jouissance

La société 4 MED FRANCE sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2014.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société 4 MED FRANCE.

Les comptes de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société 4 MED FRANCE prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

Handwritten signature and initials:


B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS à la date du 31 décembre 2013, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société 4 MED FRANCE prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2013, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société 4 MED FRANCE supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société 4 MED FRANCE exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société 4 MED FRANCE sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés, étant précisé qu'à ce jour elle n'en compte aucun.

La société 4 MED FRANCE sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société 4 MED FRANCE, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société 4 MED FRANCE, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société 4 MED FRANCE aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- absence de nantissement des parts sociales échangées ou mainlevée desdits nantissements ;
- Approbation de la fusion par l'Associé unique de la société 4 MED FRANCE et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Associé unique de la société absorbée du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

La fusion deviendra définitive à l'issue de la dernière de ces assemblées.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 mars 2015 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société 4 MED FRANCE qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société 4 MED FRANCE de la totalité de l'actif et du passif de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société 4 MED FRANCE ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé.
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS s'oblige à remettre et à livrer à la société 4 MED FRANCE, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés,
- La société absorbée n'employait aucune personne au 31 décembre 2013. Si toutefois, des salariés venaient à se révéler, la société absorbante s'engage à assumer, conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du Travail, toutes les obligations découlant des contrats de travail conclus avec le personnel transféré au titre de la présente opération.
- Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société absorbée se chargera de l'obtention desdits agréments et s'engage à en rendre compte à la société absorbante.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi de 500 euros.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1^{er} janvier 2014. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 décembre 2013 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société 4 MED FRANCE s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;
- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- à se substituer à la société absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.
- à reprendre, le cas échéant, afin d'éviter la remise en cause de reports d'imposition dont bénéficiait la société absorbée et conformément aux dispositions de l'article 210 B bis du Code général des impôts, l'engagement de conservation souscrit par la société absorbée à raison des titres reçus en rémunération d'apports bénéficiant du régime propre aux apports partiels d'actifs ou aux scissions mentionné à l'article 210 B du Code général des impôts.
- La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante prendra à sa charge, le cas échéant, l'obligation d'investir de la société absorbée en ce qui concerne les salaires versés par cette dernière depuis le 1er janvier 2014.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

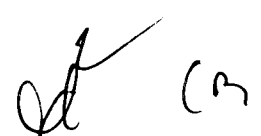
La société absorbante sera subrogée, le cas échéant, dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

F/ Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

La société absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la société absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la société absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, elle bénéficiera de tous droits de la société absorbée.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société 4 MED FRANCE remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société 4 MED FRANCE lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société 4 MED FRANCE.



V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

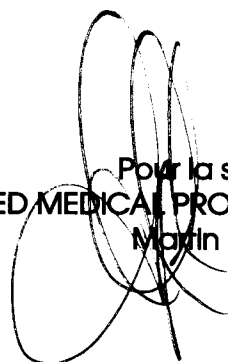
VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.



Pour la société
4 MED FRANCE
Christian ROCTON

Fait à MEAUX
Le 12 novembre 2014
En huit exemplaires



Pour la société
ADVANCED MEDICAL PRODUCTS
Martin MICOL

ANNEXES

Annexe 1 : extrait KBIS de la société 4 MED FRANCE

Annexe 2 : état des privilèges et nantissements de la société 4 MED FRANCE

Annexe 3 : extrait KBIS de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS

Annexe 4 : état des privilèges et nantissements de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS

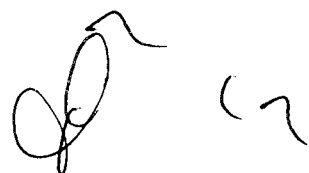
Annexe 5 : comptes de la société 4 MED FRANCE au 31 décembre 2013

Annexe 6 : comptes de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS au 31 décembre 2013

Annexe 7 : situation Intermédiaire de la société 4 MED FRANCE au 31 août 2014

Annexe 8 : situation Intermédiaire de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS au 31 août 2014

Annexe 9 : Procès verbal des décisions de l'assemblée générale de 4 MED FRANCE du 12 novembre 2014

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 3 novembre 2014

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	440 279 800 R.C.S. Meaux
<i>Date d'immatriculation</i>	26/12/2001 Suite au transfert du R.C.S. de Meaux
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	4 MED FRANCE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	8 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	3 rue Louis Fournier Za des Platanes 77100 Meaux
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	4646Z
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 26/12/2100
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	ROCTON Christian Bernard Raymond
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/06/1962 à VERSAILLES (78)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	4 promenade Ballu 93460 Gournay-sur-Marne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	3 rue Louis Fournier Za des Platanes 77100 Meaux
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	En France et à l'étranger, commercialisation importation exportation de matériels et mobiliers médicaux chirurgicaux et de laboratoire.
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	4646Z
<i>Date de commencement d'activité</i>	20/12/2001
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 2 du 26/12/2001	Historique : Mention du 27/09/2005 : - AGE DU 06.06.05 TRANSFERT DU SIEGE DU 35 ALLEE DES PLATANES 77100 MEAUX A COMPTER DU 12.05.2005
- Mention n° 1 du 30/10/2003	Non dissolution de la société malgré capitaux propres inférieurs à 1/2 du capital social, suite à décision du 30/10/2003.
- Mention n° 3 du 01/02/2007	Transfert du siège de 12 Rue Louis Fournier 77100 MEAUX à 3 rue Louis Fournier ZA des platanes 77100 MEAUX à compter du 01.11.2006

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS**Imprimer****4 MED FRANCE**

440 279 800

R.C.S. MEAUX

Adresse : 13 R. LOUIS FOURNIER, 77100 MEAUX
Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX*En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-dessous*POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DELIVRE
ET CERTIFIE PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHER À JOUR AU	SOMMES CONSERVEES
Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	03/11/2014	-
Privilèges du Trésor Public	Néant	03/11/2014	-
Protêts	Néant	03/11/2014	-
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	Néant	03/11/2014	-
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	Néant	03/11/2014	-
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	Néant	03/11/2014	-
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	03/11/2014	-
Déclarations de créances	Néant	03/11/2014	-

Opérations de crédit-bail en matière mobilière	Neant	03/11/2014	.
Publicité de contrats de location	Neant	03/11/2014	
Publicité de clauses de réserve de propriété	Neant	03/11/2014	
Gage des stocks	Neant	03/11/2014	
Warrants	Neant	03/11/2014	
Prêts et délais	Neant	03/11/2014	
Biens inaliénables	Neant	03/11/2014	.

GR
C2

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 novembre 2014

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	483 222 030 R.C.S. Meaux
<i>Date d'immatriculation</i>	11/07/2005 Suite au transfert du R.C.S. de Meaux
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	ADVANCED MEDICAL PRODUCTS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	3 rue Louis Fournier Za des Platanes 77100 Meaux
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	4669B
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 10/07/2104
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	MICOL Martin
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 21/06/1970 à VILLEFRANCHE SUR SAONE
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	chemin du Champ les Croix 01320 Châtillon-la-Palud

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	3 rue Louis Fournier Za des Platanes 77100 Meaux
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Commercialisation de matériel et dispositifs de radio protection
<i>Nomenclature d'activités française (code NAF)</i>	4669B
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/07/2005
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention n° 1 du 01/02/2007	Transfert du siège de 12 rue LOUIS FOURNIER 77100 MEAUX à 3 RUE LOUIS FOURNIER ZA DES PLATANES 77100 MEAUX à compter du 01.11.2006
------------------------------	--

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ETAT D'ENDETTEMENT

ADVANCED MEDICAL PRODUCTS

483 222 030 R.C.S. MEAUX

Greffe du Tribunal de Commerce de MEAUX

Imprimer

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

Inscrire les affectations sur le nom, la désignation et l'adresse de l'entreprise, les inscriptions par voie de main
 propres d'un inscripteur ou du greffier de commerce. L'absence d'inscription (INSOUFFISANCE) est indiquée par un point
 par le Greffier pour faire état de l'absence d'inscription.

RECEVOIR
PAR
COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	FICHER À JOUR AU
Privilèges de la sécurité sociale et des retraites complémentaires	03/11/2014
Privilèges du Trésor Public	03/11/2014
Privilèges	03/11/2014
Privilèges de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	03/11/2014
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	03/11/2014
Privilèges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolutoire	03/11/2014
Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	03/11/2014
Déclarations de créances	03/11/2014
Operations de crédit-bail en matière mobilière	03/11/2014
Publicité de contrats de location	03/11/2014
Publicité de clauses de réserve de propriété	03/11/2014
Gage des stocks	03/11/2014

cf 2
OK

Warrants

03/11/2014

Prêts - Cédés

13/11/2014

Biens matériels

05/11/2014

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

■ SIEGE & BUREAUX DE MEAUX
ZA des Platanes
Rue Louis Fournier
77100 Meaux
Tél : 01 64 34 57 66
Fax : 01 60 25 36 07
e-mail : contactmeaux@abgestion.biz



Annexe 5

■ BUREAUX DE VITRY SUR SEINE
Résidence Villa de Seine
105, Quai Jules Guesde - Bâtiment 1
94400 Vitry sur Seine
Tél : 01 46 58 52 52
fax : 01 46 58 52 56
e-mail : contactvitry@abgestion.biz

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

ZA DES PLATANES
3 rue Louis Fournier
77100 MEAUX

Exercice clos le : 31 décembre 2013

APE : 4646Z

SIRET : 44027980000039

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris / Ile-de-France

S.A.S au capital de 360 000 euros - 410 217 103 RCS Meaux - TVA Intracommunautaire FR02 410 217 103

ATTESTATION

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

S.A.R.L. 4 MED FRANCE
Pour l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 281 848 €
Chiffre d'affaires	3 663 206 €
Résultat net comptable	-41 913 €

Fait à MEAUX
Le 17/04/2014

FERREIRA C.
Expert comptable

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/13	Valeurs nettes au 31/12/12	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus	83 326	11 398	71 928	631
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 500	4 549	-49	-1
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	87 826	15 947	71 879	451
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	299 101	271 291	27 810	10
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	707 429	576 366	131 063	23
Autres (3)	37 207	78 593	-41 386	-53
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	150 285	71 071	79 214	111
Charges constatées d'avance(3)		10 056	-10 056	-100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 194 022	1 007 377	186 645	19
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 281 848	1 023 324	258 524	25

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

PASSIF	Valeurs au 31/12/13	Valeurs au 31/12/12	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	800	800		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	129 262	129 262		
Report à nouveau	-561 719	-291 630	-270 090	-93
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-41 913	-270 090	228 177	84
SITUATION NETTE	-465 571	-423 657	-41 913	-10
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-465 571	-423 658	-41 913	-10
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit	601	601		
Emprunts et dettes financières diverses(3)	1 632 490	1 294 587	337 904	26
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	107 446	120 782	-13 336	-11
Dettes fiscales et sociales	6 864	30 072	-23 208	-77
Dettes sur immob et comptes rattachés				
Autres dettes	19	941	-923	-98
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	1 747 419	1 446 982	300 437	21
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 281 848	1 023 324	258 524	25

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Valeur au 31/12/13	% CA	Valeur au 31/12/12	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	3 656 101	100	3 092 956	100	563 145	18
Production vendue (biens et services)	7 105		4 192		2 913	70
Montant net du chiffre d'affaires	3 663 206	100	3 097 148	100	566 059	18
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 964		-1 964	-100
Autres produits	1		26		-25	-96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 663 207	100	3 099 137	100	564 070	18
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	2 655 686	72	2 227 157	72	428 529	19
Variation de stocks	-27 810	-1	97 863	3	-125 673	-128
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 339		4 745		-2 405	-51
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	959 865	26	866 757	28	93 109	11
Impôts, taxes et versements assimilés	7 808		7 113		695	10
Salaires et traitements	59 073	2	86 847	3	-27 774	-32
Charges sociales	28 600	1	40 302	1	-11 702	-29
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amorts	6 977		5 233		1 744	33
Sur immobilisations : dotations aux dépréc.						
Sur actif circulant : dotations aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1 090		2 138		-1 048	-49
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 693 629	101	3 338 154	108	355 475	11
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-30 421	-1	-239 017	-8	208 596	87
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AB GESTION

7/40

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

S.A.R.L. 4 MED FRANCE

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Valeur au 31/12/13	% CA	Valeur au 31/12/12	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
D'autres valeurs mob. créances d'actif immo.(3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	8				8	
Reprises sur prov., dépréciations, transfert						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	8				8	
Charges financières						
Dotations amortissements, dépréciations, prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	14 724		32 618	1	-17 894	-55
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	14 724		32 618	1	-17 894	-55
RÉSULTAT FINANCIER	-14 716		-32 618	-1	17 902	55
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-45 138	-1	-271 635	-9	226 497	83
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	214		1 545		-1 331	-86
Sur opérations en capital	3 010				3 010	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 224		1 545		1 679	109
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 224		1 545		1 679	109
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL DES PRODUITS	3 666 439	100	3 100 682	100	565 757	18
TOTAL DES CHARGES	3 708 352	101	3 370 772	109	337 580	10
Bénéfice ou Perte	-41 913	-1	-270 090	-9	228 177	84

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

■ SIEGE & BUREAUX DE MEAUX
ZA des Platanes
Rue Louis Fournier
77100 Meaux
Tél. : 01 64 34 57 66
Fax : 01 60 25 36 07
e-mail : contactmeaux@abgestion.biz



annexe 6

■ BUREAUX DE VITRY SUR SEINE
Résidence Villa de Seine
105, Quai Jules Guesde - Bâtiment 1
94400 Vitry sur Seine
Tél. : 01 46 58 52 52
fax : 01 46 58 52 56
e-mail : contactvitry@abgestion.biz

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

3, rue Louis Fournier
77100 MEAUX

Exercice clos le : 31 décembre 2013

APE : 4669B

SIRET : 48322203000023



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

Société inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris / Ile-de-France

S.A.S au capital de 360 000 euros - 410 217 103 RCS Meaux - TVA Intracommunautaire FR02 410 217 103

Op2 *ck*

ATTESTATION

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD
Pour l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	157 581 €
Chiffre d'affaires	328 908 €
Résultat net comptable	63 744 €

Fait à MEAUX
Le 17/04/2014

FERREIRA C.
Expert comptable

COMPTES ANNUELS

ca

CA

BILAN - ACTIF

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/13	Valeurs nettes au 31/12/12	Variation en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres Immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 500	1 500		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 500	1 500		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 386	3 334	2 051	62
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés (3)	39 067	143 572	-104 506	-73
Autres (3)	42 635	1 900	40 736	
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	68 993	21 500	47 493	221
Charges constatées d'avance(3)		1 500	-1 500	-100
TOTAL ACTIF CIRCULANT	156 081	171 807	-15 726	-9
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	157 581	173 307	-15 726	-9

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

PASSIF	Valeurs au 31/12/13	Valeurs au 31/12/12	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100	100		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	79 983	30 074	49 909	166
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	63 744	49 909	13 836	28
SITUATION NETTE	144 828	81 083	63 744	79
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	144 827	81 083	63 744	79
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit		296	-296	-100
Emprunts et dettes financières diverses(3)	1 000	10 554	-9 554	-91
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 545	71 044	-61 499	-87
Dettes fiscales et sociales		8 349	-8 349	-100
Dettes sur immob et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	2 209	1 981	228	12
TOTAL DETTES	12 754	92 224	-79 470	-86
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	157 581	173 307	-15 726	-9
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	12 754			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Valeur au 31/12/13	% CA	Valeur au 31/12/12	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	310 628	94	252 476	96	58 152	23
Production vendue (biens et services)	18 280	6	11 034	4	7 246	66
Montant net du chiffre d'affaires	328 908	100	263 510	100	65 398	25
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	328 908	100	263 510	100	65 398	25
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	222 978	68	179 222	68	43 756	24
Variation de stocks	-2 051	-1	3 810	1	-5 861	-154
Achats de matières premières et autres approvisionnements	122		62		60	96
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	37 635	11	24 982	9	12 654	51
Impôts, taxes et versements assimilés	471		1 011		-540	-53
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amort.						
Sur immobilisations : dotations aux dépréc.						
Sur actif circulant : dotations aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	1 952	1			1 952	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	261 107	79	209 088	79	52 020	25
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	67 800	21	54 423	21	13 378	25
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AB GESTION

7/43

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

E.U.R.L. ADVANCED MEDICAL PROD

Du 01/01/2013 au 31/12/2013

	Valeur au 31/12/13	% CA	Valeur au 31/12/12	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
D'autres valeurs mob. créances d'actif immo.(3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)			19		-19	-100
Reprises sur prov., dépréciations, transfert						
Différences positives de change	236		84		152	182
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	236		103		133	129
Charges financières						
Dotations amortissements, dépréciations, prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)			1 388	1	-1 388	-100
Différences négatives de change	247				247	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	247		1 388	1	-1 142	-82
RÉSULTAT FINANCIER	-10		-1 285		1 275	99
RÉSULTAT COURANT avant impôts	67 790	21	53 137	20	14 653	28
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	23		196		-173	-88
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	23		196		-173	-88
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	23		196		-173	-88
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	4 069	1	3 425	1	644	19
TOTAL DES PRODUITS	329 167	100	263 810	100	65 358	25
TOTAL DES CHARGES	265 423	81	213 901	81	51 522	24
Bénéfice ou Perte	63 744	19	49 909	19	13 836	28

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

annexe 7

SITUATION du 01/01/2014 au 31/08/2014
AVANT IS

	Page
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Détail bilan	4 et 5
- Détail soldes intermédiaires de gestion	6 à 8

AXENS

3 Rue du 8 mai 1945

BP 80136

42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

04 77 55 70 70



Q²

ok

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2014 8			Exercice N-1 31/12/2013 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	274	274		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	99 837	35 830	64 007	83 326
	Autres immobilisations corporelles	3 000	3 000		
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 500		4 500	4 500
TOTAL II		107 611	39 104	68 507	87 826
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	385 875		385 875	299 101
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	851 427	4 518	846 909	709 580
	Autres créances	64 336		64 336	54 888
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	107 109		107 109	150 285
	Charges constatées d'avance (3)	10 018		10 018	
TOTAL III		1 418 766	4 518	1 414 247	1 213 855
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 526 376	43 622	1 482 754	1 301 681

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	8 000	8 000
	RESERVES		
	Réserve légale	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	129 262	129 262
	Report à nouveau	603 633-	561 719-
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	152 188	41 913-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	TOTAL I	313 383-	465 571-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	TOTAL II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	TOTAL III		
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		601
	Emprunts et dettes financières diverses	1 607 203	1 632 490
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	181 568	125 127
	Dettes fiscales et sociales	5 531	6 864
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 836	2 170
	TOTAL IV	1 796 138	1 767 252
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 482 754	1 301 681

(1) Dont à moins d'un an

1 796 138

1 767 252

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 770 580	100.00	3 663 206	100.00	328 443	13.45
+ Ventes de marchandises	2 765 639	100.00	3 656 101	100.00	328 239	13.47
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 892 789	68.44	2 627 876	71.88	140 872	8.04
MARGE COMMERCIALE	872 850	31.56	1 028 225	28.12	187 367	27.33
+ Production vendue	4 941	100.00	7 105	100.00	204	4.31
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	4 941	100.00	7 105	100.00	204	4.31
- Matières premières, approvisionnements consommés	1 430	28.94	2 339	32.92	130	8.32
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 511	71.06	4 766	67.08	334	10.52
MARGE BRUTE GLOBALE	876 362	31.63	1 032 990	28.20	187 701	27.26
- Autres achats + charges externes	685 376	24.74	959 865	26.20	45 465	7.10
VALEUR AJOUTEE	190 986	6.89	73 125	2.00	142 236	291.77
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	6 435	0.23	7 808	0.21	1 230	23.62
- Salaires du personnel			59 073	1.61	39 382	100.00
- Charges sociales du personnel			28 600	0.78	19 067	100.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	184 551	6.66	22 356	0.61	199 455	NS
+ Autres produits de gestion courante	1		1		1	105.71
- Autres charges de gestion courante	1		1 090	0.03	726	99.86
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	19 319	0.70	6 977	0.19	14 668	315.37
- Dotations aux provisions	4 000	0.14			4 000	
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 232	5.82	30 421	0.83	181 513	894.99
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers			8		5	100.00
- Charges financières	9 218	0.33	14 724	0.40	598	6.09
RESULTAT COURANT	152 014	5.49	45 138	1.23	182 106	605.17
+ Produits exceptionnels	173	0.01	3 224	0.09	1 976	91.93
- Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL	173	0.01	3 224	0.09	1 976	91.93
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	152 188	5.49	41 913	1.14	180 130	644.65

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

af

al

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		
20500000 LOGICIELS	274	274
28050000 AMORT. CONCES. BREVETS LOGIC.	274	274
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	64 007	83 326
21541100 MATERIEL MIS A DISPOSITION	99 837	99 837
28154100 AMORTISSEMENT MATERIEL OUTILLA	35 830	
28154200 AMORTISSEMENT MAD		16 511
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21830000 MATERIEL DE BUREAU	3 000	3 000
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	3 000	3 000
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 500	4 500
27510000 D_EPOTS	4 500	4 500
TOTAL II	68 507	87 826
MARCHANDISES	385 875	299 101
37100000 MARCHANDISES (OU GROUPE) A	385 875	299 101
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	846 909	709 580
41100000 COLLECTIF CLIENTS	842 614	701 172
41600000 COLLECTIF CLIENTS DOUTEUX	8 813	8 927
49100000 PROV. DEPRE. CLIENTS	4 518	
49147003 DEPRECIATION CLT CLI MAGDELAIN		518
AUTRES CREANCES	64 336	54 888
40100000 CENTRALISATION FOURNISSEURS	14 883	17 681
44566100 TVA DEDUCT. S/ ACHATS		31 465
44566101 TVA D_DUCTIBLE 20% D_BITS	17 699	
44567000 CREDIT DE TVA	24 651	4 120
44571100 TVA COLLECTEE A 10%		214
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	7 103	1 408
DISPONIBILITES	107 109	150 285
51210000 BANQUE CIC	26 363	124 927
51212000 BRED	80 746	25 358
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 018	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	10 018	
TOTAL III	1 414 247	1 213 855
TOTAL GENERAL	1 482 754	1 301 681

alr

ak

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
CAPITAL		
10131000 CAPITAL NON AMORTI	8 000	8 000
	8 000	8 000
RESERVE LEGALE		
10611000 RESERVE LEGALE PROP. DITE	800	800
	800	800
AUTRES RESERVES		
10681000 R_ESERVES FACULTATIVES	129 262	129 262
	129 262	129 262
REPORT A NOUVEAU		
11900000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT.	603 633	561 719
	603 633	561 719
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		
	152 188	41 913
TOTAL I	313 383	465 571
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		
51860000 INTERETS COURUS A PAYER		601
		601
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		
17410000 DETTES ADVMED HOLDING	1 607 203	1 632 490
	1 607 203	1 632 490
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
40100000 CENTRALISATION FOURNISSEURS	181 568	125 127
40810000 FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	137 818	117 031
	43 750	8 096
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	5 531	6 864
	5 531	6 864
AUTRES DETTES		
41100000 COLLECTIF CLIENTS	1 836	2 170
46721000 AUTRES DEBITEURS ROCTON CHRIST	1 818	2 151
	19	19
TOTAL IV	1 796 138	1 767 252
TOTAL GENERAL	1 482 754	1 301 681

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 770 580	100.00	3 663 206	100.00	328 443	13.45
VENTES DE MARCHANDISES	2 765 639	100.00	3 656 101	100.00	328 239	13.47
70710101 VTE CONS.SERRES	2 394 282	86.57	3 093 437	84.61	331 990	16.10
70710102 VTE ACC SERRES FRANCE	62 700	2.27	91 315	2.50	1 823	3.00
70710103 VTE MATERIEL SERRES FRANCE	3 699	0.13	27 975	0.77	14 951	80.17
70710104 VTE TUBUL SERRES FRANCE	207 795	7.51	296 610	8.11	10 055	5.09
70714401 VTE CONS SERRES DOM TOM	12 578	0.45	21 301	0.58	1 623	11.43
70714402 VTE ACC SERRES DOM TOM	98	0.00	647	0.02	334	77.39
70714403 VTE MAT SERRES DOM TOM	268	0.01	239	0.01	108	67.65
70714404 VTE TUBUL SERRES DOM TOM	1 859	0.07	2 091	0.06	465	33.37
70718804 VTE TUBUL SERRES HORS CEE	2 714	0.10	2 472	0.07	1 066	64.66
70730100 VTES MDIALYSIS FRANCE	44 746	1.62	91 030	2.49	15 941	26.27
70738800 VTES MDIALYSIS HORS CEE S.TVA	33 627	1.22	27 520	0.75	15 280	83.29
70740100 VTE M3AT FRANCE	286	0.01	1 463	0.04	690	70.71
70770100 SAV INSTALLATIONS & FORMATIONS	990	0.04			990	
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	1 892 789	68.44	2 627 876	71.88	140 872	8.04
60370000 VARIAT. STOCKS MARCHANDISES	86 774	3.14	27 810	0.76	68 234	368.04
60720000 ACHATS DE MATERIEL SERRES.	37 558	1.36	4 421	0.12	34 611	NS
60740200 ACHATS MDIALYSIS	44 692	1.62	66 273	1.81	510	1.15
60750101 ACHATS CONS.SERRES	1 633 381	59.06	2 248 688	61.51	134 256	8.96
60750201 ACHATS ACCES.SERRES	53 156	1.92	84 658	2.32	3 282	5.82
60750300 ACHATS TUBULURES SERRES	210 775	7.62	251 646	6.88	43 011	25.64
MARGE COMMERCIALE	877 850	31.56	1 028 225	28.12	187 367	27.33
PRODUCTION VENDUE	4 941	100.00	7 105	100.00	204	4.31
70850000 PORTS & FRAIS FACTURES	4 896	99.09			4 896	
70850100 PORT FRANCE			7 015	98.73	4 677	100.00
70854400 PORT DOM TOM	45	0.91	90	1.27	15	25.00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	4 941	100.00	7 105	100.00	204	4.31
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	1 430	28.94	2 339	32.92	130	8.32
60170000 FOURNITURES A. B. C....	759	15.36	1 247	17.55	72	8.69
60261001 ACHAT EMBALLAGE CARTON	671	13.58	1 093	15.38	58	7.90
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 511	71.06	4 766	67.08	334	10.52
MARGE BRUTE GLOBALE	876 362	31.63	1 032 990	28.20	187 701	27.26
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	685 376	24.74	959 865	26.20	45 465	7.10
60611000 ELECTRICITE ESSENCE GAZ	1 219	0.04	2 956	0.08	752	38.14
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 632	0.06	2 163	0.06	190	13.19
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE			232	0.01	155	100.00
61110000 SOUS-TRAITANCE POSTE	453	0.02	532	0.01	98	27.51
61220002 CREDIT BAIL APPLE			1 839	0.05	1 226	100.00
61321000 LOYER	12 000	0.43	18 000	0.49	0	
61321001 LOYER STOCKAGE MATERIEL	22 502	0.81	33 552	0.92	134	0.60
61321003 LOCATION SITE WEB	1 139	0.04	2 863	0.08	770	40.33
61321004 LOCATION PLIEUSE SATAS	1 302	0.05	2 774	0.08	547	29.59
61350001 LOCATION VOITURE	4 903	0.18	11 490	0.31	2 757	35.99
61400000 CHARGES LOCATIVES	1 620	0.06	2 430	0.07		
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	1 089	0.04	3 535	0.10	1 267	53.77

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
61552000 ENTRETIEN MATERIEL TRANSPORT	2 489	0.09	3 227	0.09	338	15.70
61560000 MAINTENANCE	752	0.03	731	0.02	265	54.41
61610000 MULTIRISQUES	681	0.02	1 084	0.03	41	5.74
61638000 ASSURANCE VOITURES	4 023	0.15	4 850	0.13	790	24.42
61641000 ASSURANCE RC	7 739	0.28	8 938	0.24	1 781	29.88
61642000 ASSURANCE INFORMATIQUE	472	0.02	675	0.02	22	4.80
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE			189	0.01	126	100.00
61850000 FRAIS COLLOQUE SEMINAIRE	553	0.02	1 433	0.04	402	42.07
62220000 COMMISSIONS S/VENTES	111 114	4.01	131 060	3.58	23 741	27.17
62240000 REMUNERATION TRANSITAIRES	50 332	1.82	66 594	1.82	5 935	13.37
62260000 HONORAIRES	4 286	0.15	7 624	0.21	797	15.67
62260001 HONORAIRES AB GESTION	1 212	0.04	4 650	0.13	1 888	60.90
62260002 HONORAIRES AXENS	4 473	0.16			4 473	
62261000 HONORAIRES JURIDIQUE	367	0.01			367	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	110	0.00	217	0.01	35	23.94
62280000 HONORAIRES DIVERS	231 343	8.35	318 849	8.70	18 777	8.83
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS			43	0.00	29	100.00
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	4 128	0.15	13 566	0.37	4 916	54.36
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	352	0.01			352	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	247	0.01	788	0.02	278	52.95
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	1 287	0.05	1 458	0.04	315	32.43
62412000 TRANSPORTS S.ACHATS CEE	105	0.00			105	
62420000 TRANSPORTS S/ VENTES	183 333	6.62	254 249	6.94	13 833	8.16
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	14 047	0.51	27 654	0.75	4 389	23.81
62510003 FRAIS DEPLACEMENTS FREDERIC			6 564	0.18	4 376	100.00
62551003 CARBURANT FREDERIC			2 627	0.07	1 751	100.00
62560000 MISSIONS	2 956	0.11			2 956	
62560003 FRAIS MISSION FREDERIC			510	0.01	340	100.00
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 274	0.08	3 803	0.10	261	10.30
62620001 TELEPHONE PROFESSIONNEL	2 284	0.08	6 173	0.17	1 831	44.50
62620002 TELEPHONE PORTABLE			329	0.01	219	100.00
62750000 FRAIS SUR EFFETS	4 665	0.17	7 059	0.19	41	0.87
62780000 AUTRES FRAIS ET COMM S/ PREST	1 879	0.07	2 424	0.07	263	16.29
62811000 COTISATIONS DIVERSES	13	0.00	131	0.00	74	85.02
VALEUR AJOUTEE	190 986	6.89	73 125	2.00	142 236	291.77
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 435	0.23	7 808	0.21	1 230	23.62
63120000 TAXE APPRENTISSAGE			482	0.01	321	100.00
63130000 TAXE FORMATION CONTINUE			390	0.01	260	100.00
63380000 AUTRES			5 914	0.16	3 943	100.00
63511000 CVAE	2 005	0.07	1 022	0.03	1 324	194.28
63710000 CONTRIB. SOCIALE DE SOLIDARITE	4 430	0.16			4 430	
SALAIRES DU PERSONNEL			59 073	1.61	39 382	100.00
64111000 SALAIRES BRUT			70 924	1.94	47 283	100.00
64120000 PROVISION CONGES PAYES			6 802	0.19	4 535	100.00
64141000 INDEMNITE CHOMAGE PARTIEL			5 049	0.14	3 366	100.00
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL			28 600	0.78	19 067	100.00
64511000 COTISATIONS URSSAF			20 718	0.57	13 812	100.00
64520000 CH. PATRONALES CONGES PAYES			693	0.02	462	100.00
64521000 PREVOYANCE CADRE			1 354	0.04	903	100.00
64531000 CH. PATRONALES RETR. CADRES			3 430	0.09	2 287	100.00
64532000 CH. PATRON. RETR. NON CADRES			4 330	0.12	2 887	100.00

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

CF2

CR

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1	
					Euros	%
64580000 CHARGES S/ SALAIRES PROVIS.			2 925	0.08	1 950	100.00
64581000 VERSEMENT PEE			1 000	0.03	667	100.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	184 551	6.66	22 356	0.61	199 455	NS
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1		1		1	105.71
75800000 PRODUITS DIVERS COURANTS	1	0.00	1	0.00	1	105.71
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1		1 090	0.03	726	99.86
65440000 PERTES CREANCES ANTERIEURES			1 090	0.03	727	100.00
65800000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	1	0.00	0		1	NS
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 319	0.70	6 977	0.19	14 668	315.37
68112000 DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	19 319	0.70	6 977	0.19	14 668	315.37
DOTATIONS AUX PROVISIONS	4 000	0.14			4 000	
68174000 DOT. PROV. DEPRE. CREANCES CLT	4 000	0.14			4 000	
RESULTAT D'EXPLOITATION	161 232	5.82	30 421	0.83	181 513	894.99
PRODUITS FINANCIERS			8		5	100.00
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS			8	0.00	5	100.00
CHARGES FINANCIERES	9 218	0.33	14 724	0.40	598	6.09
66800000 AUTRES CHARGES FINANCIERES	9 218	0.33	14 724	0.40	598	6.09
RESULTAT COURANT	152 014	5.49	45 138	1.23	182 106	605.17
PRODUITS EXCEPTIONNELS	173	0.01	3 224	0.09	1 976	91.93
77000000 PRODUITS EXCEPTIONNELS			12	0.00	8	100.00
77180000 AUTRES PROD. EXCEP. DE GESTION			203	0.01	135	100.00
77520000 IMMOBILISATIONS CORPORELLES			3 010	0.08	2 007	100.00
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	173	0.01			173	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	173	0.01	3 224	0.09	1 976	91.93
RESULTAT NET	152 188	5.49	41 913	1.14	180 130	644.65

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

3 rue Louis Fournier
ZA des Platanes
77100 MEAUX

annexe 8

SITUATION du 01/01/2014 au 31/08/2014

	Page
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Soldes intermédiaires de gestion	3
- Détail bilan	4 et 5
- Détail soldes intermédiaires de gestion	6 à 8

AXENS

3 Rue du 8 mai 1945

BP 80136

42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

04 77 55 70 70



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2014 8			Exercice N-1 31/12/2013 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	5 386	3 590	1 795	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 500		1 500	1 500
	TOTAL II	6 886	3 590	3 295	1 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				5 386
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES (3)				
	Clients et Comptes rattachés	24 138	1 966	22 172	39 159
	Autres créances	27 039		27 039	42 635
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	83 830		83 830	68 993
	Charges constatées d'avance (3)	826		826	
	TOTAL III	135 834	1 966	133 868	156 173
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	142 719	5 556	137 163	157 673

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	143 727	79 983
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 808	63 744
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	TOTAL I	132 019	144 827
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	TOTAL II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	TOTAL III		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	1 000	1 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 623	9 545
	Dettes fiscales et sociales	631	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	112	92
	Produits constatés d'avance	778	2 209
	TOTAL IV	5 144	12 846
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	137 163	157 673

(1) Dont à moins d'un an

5 144

12 846

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	39 039	100.00	328 908	100.00	180 233	82.20
+ Ventes de marchandises	38 974	100.00	310 628	100.00	168 111	81.18
- Coût d'achat des marchandises vendues	27 404	70.31	220 927	71.12	119 880	81.39
MARGE COMMERCIALE	11 570	29.69	89 701	28.88	48 231	80.65
+ Production vendue	65	100.00	18 280	100.00	12 122	99.47
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	65	100.00	18 280	100.00	12 122	99.47
- Matières premières, approvisionnements consommés	68	105.07	122	0.67	13	16.10
- Sous traitance directe						
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3	5.07	18 158	99.33	12 109	100.03
MARGE BRUTE GLOBALE	11 567	29.63	107 859	32.79	60 339	83.91
- Autres achats + charges externes	18 924	48.48	37 635	11.44	6 166	24.57
VALEUR AJOUTEE	7 358	18.85	70 224	21.35	54 174	115.72
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	134	0.34	471	0.14	180	57.32
- Salaires du personnel						
- Charges sociales du personnel						
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 492	19.19	69 753	21.21	53 994	116.11
+ Autres produits de gestion courante						
- Autres charges de gestion courante			1 952	0.59	1 302	100.00
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	3 590	9.20			3 590	
- Dotations aux amortissements	1 966	5.04			1 966	
- Dotations aux provisions						
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 048	33.42	67 800	20.61	58 249	128.87
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	252	0.65	236	0.07	94	59.85
- Charges financières	11	0.03	247	0.07	153	93.19
RESULTAT COURANT	12 808	32.81	67 790	20.61	58 001	128.34
+ Produits exceptionnels			23	0.01	15	100.00
- Charges exceptionnelles						
RESULTAT EXCEPTIONNEL			23	0.01	15	100.00
- Impôt sur les bénéfices			4 069	1.24	2 713	100.00
- Participation des salariés						
RESULTAT NET	12 808	32.81	63 744	19.38	55 304	130.14

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS	1 795	
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE	5 386	
28150000 AMORT. MATERIEL & OUTILLAGE	3 590	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 500	1 500
27510000 D_EPOTS ADV MED HOLDING	1 500	1 500
TOTAL II	3 295	1 500
MARCHANDISES		5 386
37100000 MARCHANDISES (OU GROUPE) A		5 386
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	22 172	39 159
41100000 COLLECTIF CLIENTS	17 226	39 159
41600000 COLLECTIF CLIENTS DOUT. SS TVA	3 932	
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 980	
49100000 PROV. DEPRE. CLIENTS	1 966	
AUTRES CREANCES	27 039	42 635
44400000 ETAT IMPOTS S/ BENEFICES	7 808	4 165
44566100 TVA DEDUCT. S/ ACHATS		860
44566101 TVA DEDUCTIBLE 20%	435	
44567000 CREDIT DE TVA	1 434	2 144
44571100 TVA COLLECTEE A 10%		383
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	348	190
46710001 ADV MED HOLDING	17 013	34 893
DISPONIBILITES	83 830	68 993
51210000 BANQUE CIC	70 300	48 332
51220000 BANQUE BRED	13 530	20 661
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	826	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	826	
TOTAL III	133 868	156 173
TOTAL GENERAL	137 163	157 673

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/08/2014 8	Exercice N-1 31/12/2013 12
CAPITAL	1 000	1 000
10131000 CAPITAL NON AMORTI	1 000	1 000
RESERVE LEGALE	100	100
10611000 RESERVE LEGALE PROP. DITE	100	100
AUTRES RESERVES	143 727	79 983
10688000 AUTRES RE_SERVES	143 727	79 983
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	12 808	63 744
TOTAL I	132 019	144 827
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 000	1 000
45510000 PRINCIPAL	1 000	1 000
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 623	9 545
40100000 CENTRALISATION FOURNISSEURS	269	8 405
40810000 FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	2 354	1 140
DETTES FISCALES ET SOCIALES	631	
44587000 TVA S/ FACTURES A ETABLIR.	497	
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	134	
AUTRES DETTES	112	92
41100000 COLLECTIF CLIENTS	112	92
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	778	2 209
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	778	2 209
TOTAL IV	5 144	12 846
TOTAL GENERAL	137 163	157 673

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/08/2014 8	% CA	Exercice N-1 31/12/2013 12	% CA	Ecart N / N-1 *	
					Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	39 039	100.00	328 908	100.00	180 233	82.20
VENTES DE MARCHANDISES	38 974	100.00	310 628	100.00	168 111	81.18
70710101 VENTES CONSOMMABLES SERRES			166 925	53.74	111 284	100.00
70720100 VTE SCANFLEX FRANCE	24 064	61.74	43 370	13.96	4 849	16.77
70720103 VENTES CMA FRANCE			54 977	17.70	36 651	100.00
70722203 VTE CMA HORS CEE			7 670	2.47	5 114	100.00
70728803 VTE CMA HORS CEE			19 860	6.39	13 240	100.00
70750100 VTE DOSIMETRIE PASSIVE FRANCE	14 910	38.26	17 826	5.74	3 026	25.46
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	27 404	70.31	220 927	71.12	119 880	81.39
60370000 VARIAT. STOCKS MARCHANDISES			2 051	0.66	1 368	100.00
60710000 ACHAT DOSILAB	9 360	24.02	15 473	4.98	955	9.26
60710200 ACHATS SCANFLEX C.E.E	18 044	46.30	33 670	10.84	4 403	19.61
60710400 ACHATS SERRES /4MED FR			120 470	38.78	80 313	100.00
60710500 ACHATS MDIALYSIS C.E.E			53 365	17.18	35 577	100.00
MARGE COMMERCIALE	11 570	29.69	89 701	28.88	48 231	80.65
PRODUCTION VENDUE	65	100.00	18 280	100.00	12 122	99.47
70600000 PRESTATIONS SERVICES SANS TVA	65	100.00			65	
70800100 SAV FRANCE			16 962	92.79	11 308	100.00
70850100 PORT FRANCE			340	1.86	227	100.00
70850101 PORT FRANCE DOSIMETRIE			978	5.35	652	100.00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	65	100.00	18 280	100.00	12 122	99.47
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	68	105.07	122	0.67	13	16.10
60170000 FOURNITURES A, B, C...	30	45.93	59	0.33	10	24.82
60261001 ACHAT EMBALLAGE CARTON	38	59.14	62	0.34	3	7.78
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3	5.07	18 158	99.33	12 109	100.03
MARGE BRUTE GLOBALE	11 567	29.63	107 859	32.79	60 339	83.91
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	18 924	48.48	37 635	11.44	6 166	24.57
60611000 ELECTRICITE ESSENCE GAZ	70	0.18	169	0.05	43	38.15
60632000 PETITS MATERIELS	14	0.03	12	0.00	6	72.98
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	93	0.24	107	0.03	22	30.21
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	26	0.07			26	
61110000 SOUS-TRAITANCE INFORMATIQUE			57	0.02	38	100.00
61321000 LOYER	4 000	10.25	6 000	1.82		
61321003 LOCATION WEB	65	0.17	160	0.05	42	39.08
61321004 LOCATION PLIEUSE SATAS	75	0.19	145	0.04	22	22.90
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	20	0.05	116	0.04	57	73.82
61350001 LOCATION VOITURE HOLDING	260	0.67	446	0.14	37	12.49
61400000 CHARGES LOCATIVES & COPRO.	250	0.64	513	0.16	92	26.84
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	62	0.16	202	0.06	72	53.77
61552000 ENTRETIEN VEHICULES	142	0.36	183	0.06	20	16.42
61560002 MAINTENANCE INFORMATIQUE	43	0.11	42	0.01	15	54.38
61610000 MULTIRISQUES	56	0.14			56	
61637000 ASSURANCE -INFORMATIQUE	7	0.02	39	0.01	19	72.05
61638000 ASSURANCE -VOITURES	250	0.64	434	0.13	39	13.42
61810000 DOCUMENTATION GENERALE			500	0.15	333	100.00
61850000 FRAIS COLLOQUE SEMINAIRE	32	0.08	82	0.02	23	42.07

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2014	% CA	31/12/2013	% CA	Euros	%
62260000 HONORAIRES	244	0.63	436	0.13	46	15.85
62260001 HONORAIRES AB GESTION	1 212	3.10	4 570	1.39	1 835	60.22
62260002 HONORAIRES AXENS	2 140	5.48			2 140	
62261000 HONORAIRES JURIDIQUES	367	0.94			367	
62271000 FRAIS ACTES	39	0.10			39	
62280000 HONORAIRES DIVERS	6 772	17.35	8 885	2.70	849	14.33
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS			43	0.01	29	100.00
62330000 FOIRES ET EXPOSITIONS	117	0.30	98	0.03	52	79.82
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	20	0.05			20	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	14	0.04	45	0.01	16	52.97
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	425	1.09	2 819	0.86	1 455	77.40
62420000 TRANSPORTS S/ VENTES	100	0.26	7 810	2.37	5 107	98.08
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	972	2.49	1 580	0.48	81	7.70
62610000 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	130	0.33	217	0.07	15	10.29
62620002 TELEPHONE PORTABLE	131	0.33	344	0.10	99	43.10
62750000 FRAIS SUR EFFETS	627	1.61	1 064	0.32	83	11.69
62780000 AUTR. FRAIS&COMM SUR PRESTATI	146	0.37	510	0.15	194	57.03
62811000 COTISATIONS DIVERSES	3	0.01	7	0.00	2	42.37
VALEUR AJOUTEE	7 358	18.85	70 224	21.35	54 174	115.72
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	134	0.34	471	0.14	180	57.32
63511000 CVAE			471	0.14	314	100.00
63511100 COTISATION FONCIERE DES ENTR.	134	0.34			134	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	7 492	19.19	69 753	21.21	53 994	116.11
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			1 952	0.59	1 302	100.00
65440000 PERTES CREANCES ANTERIEURES			1 952	0.59	1 302	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 590	9.20			3 590	
68112000 DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	3 590	9.20			3 590	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 966	5.04			1 966	
68174000 DOT. PROV. DEPRE. CREANCES CLT	1 966	5.04			1 966	
RESULTAT D'EXPLOITATION	13 048	33.42	67 800	20.61	58 249	128.87
PRODUITS FINANCIERS	252	0.65	236	0.07	94	59.85
76600000 GAINS DE CHANGE	252	0.65	236	0.07	94	59.85
CHARGES FINANCIERES	11	0.03	247	0.07	153	93.19
66600000 PERTES DE CHANGE	11	0.03	247	0.07	153	93.19
RESULTAT COURANT	12 808	32.81	67 790	20.61	58 001	128.34
PRODUITS EXCEPTIONNELS			23	0.01	15	100.00
77184100 PROFITS EXCEPTIONNELS S CLIENT			23	0.01	15	100.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL			23	0.01	15	100.00

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ae

[illegible]

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

a

4 MED FRANCE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes
77100 MEAUX
440 279 800 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 12 NOVEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le douze novembre à 9 heures 30

Les associés de la société 4 MED FRANCE, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 MEAUX, sur la convocation de la gérance faite par lettre recommandée en date du 24 octobre 2014 à chaque associé.

- Société ADV MED HOLDING, propriétaire de 90 parts sociales est présente
- Monsieur Frédéric DURAND, propriétaire de 5 parts sociales est ~~présent~~/absent
(*ayer la mention inutile*)
- Madame Sandrine NICOLAS, propriétaire de 5 parts sociales est ~~présente~~/absente (*ayer la mention inutile*).

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 90 parts, soit plus des trois quarts des parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian ROCTON, gérant de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Constatation de la cession de parts sociales ;
- Rectification d'une erreur matérielle dans les statuts ;
- Constatation de la souscription des 17 500 parts nouvelles par apports en numéraires et/ou compensation de créance composant l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 14 octobre 2014 ;

Cn

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et, en conséquence, de la réduction préalable du capital, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2014 par annulation de 100 parts sociales de 80 euros,
- Constatation de la réalisation définitive de la seconde réduction du capital de 500 000 euros par annulation de 6 250 parts sociales de 80 euros chacune et échange de 17 500 parts sociales anciennes contre 11 250 parts nouvelles ;
- Décision d'imputer le reliquat des pertes sur le compte de « réserves » ;
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres ;
- Modifications corrélatives des statuts,
- Examen et approbation d'un projet de fusion par absorption de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS par notre Société,
- Délégation de pouvoirs au gérant à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les avis de réception,
- le rapport de la gérance,
- les bulletins de souscription et de renonciation au droit préférentiel de souscription,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte et aborde les deux points suivants :

1. Le Président souhaite informer les associés des conclusions de l'appel d'offre UNIHA.
Dans le cadre de son développement 4 Med France a répondu à un meta-appel d'offre portant sur l'équipement de poches d'aspiration. Cet appel

d'offre UNIHA concernait 18 établissements sur une quantité globale de 625 307 poches par an. 4 Med France était en marché avec 4 d'entre eux pour une quantité de 115 700 poches (représentant un chiffre d'affaires de plus de 200 000 euros par an).

Le 16 octobre 2014, nous avons été notifié que la société Medline avait remporté le marché UNIHA pour les poches d'aspiration pour une durée de 4 années. Cette réponse négative impactera nécessairement les résultats de nos prochains exercices sociaux.

2. Les valeurs et parités retenues dans le traité de fusion présenté ce jour, diffèrent légèrement de celles présentées dans le rapport de la gérance adressé avec les convocations, afin de tenir compte d'une provision pour perte de rétroactivité d'un montant de (12 808) euros.

Les associés prennent acte de ces déclarations et remercient le Président de ces précisions.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, constate la cession préalablement à la réunion de l'assemblée générale des associés du 14 octobre 2014, par :

- Christian ROCTON de l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société, soit cinq (5) parts sociales numérotées de 1 à 5 avec tous les droits et obligations y attachées, à la société ADV MED HOLDING qui les a acquises irrévocablement ;
- Martin MICOL de l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans le capital de la société, soit cinq (5) parts sociales numérotées de 66 à 70 avec tous les droits et obligations y attachées, à la société ADV MED HOLDING qui les a acquises irrévocablement.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 8 « Capital social » des statuts de la Société afin de mentionner la nouvelle répartition du capital de la Société entre les associés.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90 voix ayant voté pour,0... voix ayant voté contre, .0. voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu de l'adoption de la résolution qui précède, et après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de régulariser l'erreur matérielle figurant à l'article 8 « Capital Social » de la Société qui seront désormais rédigés comme suit :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

« (...) Il est divisé en 100 parts de 80 euros chacune, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés de la manière suivante :

Monsieur DURAND Frédéric

A concurrence de 5 parts, numérotées de 61 à 65

Ci5 parts

Mademoiselle NICOLAS Sandrine

A concurrence de 5 parts, numérotées de 71 à 75

Ci5 parts

ADV MED HOLDING

A concurrence de 90 parts, numérotées de 1 à 60, de 66 à 70 et 76 à 100

Ci90 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :100 parts

Les associés déclarent que ces parts sont réparties entre eux dans les proportions ci-dessus indiquées et qu'elles sont toutes souscrites et libérées intégralement. »

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90 voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, 0... voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des documents suivants :

- Du bulletin de souscription retourné par ADV MED HOLDING à la Société ;
- De l'arrêté de comptes relatif aux libérations de parts par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

Constate :

1. Qu'un seul bulletin de souscription a été retourné à la Société durant la période de souscription et que seule ADV MED HOLDING s'est manifestée pour souscrire à l'augmentation de capital de 1 400 000 euros. Aucun autre associé ne s'est manifesté durant la période de souscription et n'a retourné son bulletin de souscription ou son bulletin de renonciation, tels qu'ils avaient été adressés à chacun des associés par lettre recommandée avec avis de réception adressée le 16 octobre 2014.

2. Que les 17 500 parts sociales nouvelles de 80 euros nominal, émises au pair, composant l'augmentation de capital de 1 400 000 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 14 octobre 2014 ont été intégralement souscrites avant le 6 novembre 2014 et que la période de souscription est par conséquent close :

- par ADV MED HOLDING à concurrence de 15 750 parts à titre irréductible et 1 750 parts à titre réductible numérotées de 1 à 17 500 et portant jouissance à la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, ci 17 500 parts ;

Total des parts souscrites égal au nombre de parts émises : 17 500 parts

3. Les 17 500 parts sociales nouvelles ont été libérées en totalité du nominal comme suit :

- par ADV MED HOLDING par compensation à due concurrence de 1 400 000 euros avec une créance liquide et exigible de 1 522 878,22 euros détenue sur la Société, ainsi qu'il résulte de l'arrêté de compte ci-annexé
ci 1 400 000 euros
- Total des libérations par compensation :
ci 1 400 000 euros

Soit un montant de 1 400 000 euros correspondant au montant total des libérations des 17 500 parts sociales nouvelles.

4. Que les versements provenant des souscriptions, soit la somme de 1 400 000 euros, proviennent d'une souscription par compensation, et qu'après vérification de l'arrêté de comptes établi par la gérance, les créances affectées à la libération par compensation des parts souscrites sont liquides et exigibles.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 30. voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, 0.. voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate :

- que les 17 500 parts sociales nouvelles créées en représentation de l'augmentation de capital en numéraire de 1 400 000 euros décidée par l'assemblée générale du 14 octobre 2014 sont entièrement souscrites depuis le 6 novembre 2014, libérées intégralement du nominal et réparties entre les souscripteurs dans la proportion de leur souscription ;
- qu'en conséquence l'augmentation de capital de 1 400 000 euros est définitivement et régulièrement réalisée ;
- qu'en conséquence, la réduction du capital préalable, d'un montant de 8 000 euros, réalisée par annulation de la totalité des 100 parts sociales de 80 euros chacune décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2014, sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital de 1 400 000 euros ci avant mentionnée est parfaitement réalisée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90. voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, ...0 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2014 ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital décidée préalablement par ladite assemblée d'un montant de 8 000 euros par annulation de 100 parts sociales de 80 euros chacune.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90. voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, 0. voix s'étant abstenues.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, compte tenu de l'adoption des résolutions précédentes, décide que le capital social actuellement fixé à 1 400 000 euros, divisé en 17 500 parts de 80 euros de nominal, est réduit de 500 000 euros pour le ramener à 900 000 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90. voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, 0.. voix s'étant abstenues.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de réaliser la réduction du capital votée sous la résolution qui précède au moyen de l'échange des 17 500 parts sociales existantes de 80 euros chacune, entièrement libérées contre 11 250 parts sociales de même valeur nominale, numérotées de 1 à 11 250, entièrement libérées.

Par suite, les propriétaires des 17 500 parts anciennes recevront des parts nouvelles dans la proportion de 9 parts nouvelles pour 14 parts anciennes.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 90 voix ayant voté pour, 0..... voix ayant voté contre, 0. voix s'étant abstenues.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate

- (i) la réalisation définitive des opérations ci avant décrites et décidées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 octobre 2014 ;
- (ii) que le capital est dorénavant de 900 000 euros.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à neuf cent mille euros (900 000 euros).

Il est divisé en onze mille deux cent cinquante (11 250) parts sociales de 80 euros chacune, entièrement souscrites, libérées et intégralement détenues par :

- la société ADV MED HOLDING
à hauteur de 11 250 parts sociales n° 1 à 11 250.
- Total égal au nombre de parts composant le capital social : onze mille deux cent cinquante (11 250) parts sociales parts »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ..90. voix ayant voté pour, ...0... voix ayant voté contre, .0. voix s'étant abstenues.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'imputer le reliquat de pertes, soit la somme de (95 632) euros sur le compte de « réserves » ramenant ce poste de 129 262 euros à 33 630 euros.

En conséquence de l'ensemble des résolutions adoptées précédemment, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société tels que ressortant des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont reconstitués à un montant au moins égal à la moitié de son capital social.

L'Assemblée Générale décide alors de procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ..90 voix ayant voté pour, ...0.... voix ayant voté contre, 0. voix s'étant abstenues.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance du projet de traité de fusion, qui prévoit l'absorption par notre Société de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 rue Louis Fournier ZA des Platanes 77100 MEAUX immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MEAUX sous le numéro 483 222 030, approuve ledit projet de traité de fusion dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ..90. voix ayant voté pour, ...0.... voix ayant voté contre, 0. voix s'étant abstenues.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à son gérant, à l'effet de :

- signer le traité de fusion par absorption de la société ADVANCED MEDICAL PRODUCTS par la société 4 MED FRANCE, sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés,
- procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation définitive de la fusion, notamment négocier les charges et conditions de l'apport, fixer la date de sa réalisation, stipuler toutes conditions utiles à la réalisation de la fusion,
- convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera appelée à statuer sur ledit projet.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 3.. voix ayant voté pour, ..0.... voix ayant voté contre, ..0.. voix s'étant abstenues.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

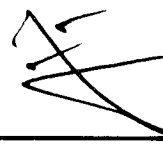
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, ..3.. voix ayant voté pour, ...0.... voix ayant voté contre, ..0.. voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.



ADV MED HOLDING
Christian ROCTON



Christian ROCTON
Président

Frédéric DURAND
Associé

Sandrine NICOLAS
Associée